

Histoire de La Vallée.

M. Ch. Morel a communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, le résultat de quelques recherches qu'il a entreprises sur le *défrichement du Haut Jura au moyen âge, dans la partie comprise entre la Dent de Vaulion et la Dôle*. Ce défrichement, ou plutôt cette « mise en valeur », a débuté sous les auspices des monastères de Bonmont, Oujon, Payerne et de l'Abbaye du lac de Joux, mais il n'a pris des proportions sérieuses que lorsque des laïques, des seigneurs ou des communes, sont venus prêter leur appui. Au début, du reste, tout se bornait à des exploitations temporaires. Les hommes des couvents et des seigneurs allaient pendant la saison chaude, faire paître leurs troupeaux, un peu au hasard, dans les clairières des « jeux noires » (forêts de sapins) et s'approvisionner de bois de chauffage et de construction. Plus tard, lorsqu'on commença à construire des granges, des chalets ou des fruitières, il fallut procéder à des répartitions

et délimitations qui ne purent s'opérer qu'après des conflits sans nombre. Ces conflits éclatèrent dès le moyen âge — on peut les suivre à partir du VII^e siècle — tantôt entre deux couvents, tantôt entre un couvent et les seigneurs qui défendaient les intérêts de leurs sujets, sans compter les querelles avec des communes ou des particuliers. Ces démêlés ont pris parfois des proportions presque homériques et se sont prolongées des siècles durant.

Le seul couvent situé en pleine montagne fut celui des prémontrés de l'abbaye du lac de Joux, établi dans la vallée du même nom, sur les terres des barons de Grandson-La Sarraz, qui en restèrent les hauts seigneurs et les protecteurs. Cette maison, fondée en 1126, n'avait pas trente ans d'existence qu'elle fut en butte aux rivalités de la puissante abbaye de bénédictins de Saint-Oyens-de-Joux, soit Saint-Claude, qui prétendait à la propriété de tout le haut Jura vaudois. C'est l'histoire de cette querelle que M. Morel a essayé de résumer.

Quelques religieux de Saint-Claude étant venus s'établir en face de l'abbaye du lac de Joux, au Lieu, un conflit ne tarda pas à éclater entre les deux maisons au sujet du droit de pêche. L'affaire fut portée devant le pape, qui, à deux reprises, dut charger de hauts dignitaires de l'Eglise de prononcer en qualité d'arbitres. En 1157, les archevêques de Vienne et de Tarentaise décidèrent que Saint-Claude céderait le Lieu contre une redevance de 160 truites. Mais les religieux de l'Abbaye du lac de Joux ayant mis des brochets dans le lac, les truites vinrent à diminuer, et en 1219, il fallut recourir à un nouvel arbitrage transformant la redevance en une somme de 50 sols de Genève ; en même temps que le paiement de cette redevance ne lui donnait aucun droit féodal quelconque sur la Vallée, dont les seigneurs de La Sarraz étaient les seuls propriétaires. Cela n'empêcha point la riche abbaye bénédictine de continuer plus tard ses manœuvres et ses intrigues et de revendiquer jusqu'en plein XVII^e siècle une grande partie du Jura.

St-Claude appuyait ses prétentions sur des diplômes de Charlemagne et de Frédéric Barberousse. Le premier est un faux manifeste, et il ne semble même pas qu'on ait essayé d'en faire usage avant le XIII^e ou le XIV^e siècle. Le second est réduit à néant par une autre charte de 1186, du même Frédéric Barberousse, en faveur du seigneur de La Sarraz. M. Morel a montré, en étudiant en détail les limites indiquées dans ces deux documents. 1^o qu'en aucun cas elles n'engloberaient toute la Vallée, 2^o qu'elles sont obscures et énumérées dans un désordre complet, comme si l'on eut cherché intentionnellement à laisser la porte ouverte à des chicanes. On ne comprend pas comment, après la déclaration formelle de 1219, St-Claude a pu essayer de réclamer des droits quelconques et invoquer ces diplômes impériaux. En 1327 encore, ce monastère a tenté de se faire céder la Vallée par un abbé révoqué du Lac de Joux. Plus tard, par des cessions aux seigneurs de Thoire Villars et de Chalon, il a disposé de certaines parties du territoire qui ne lui appartenait pas, ce qui a suscité de nouvelles querelles jusque vers la fin du XVI^e siècle. La question n'a été définitivement tranchée que sous la domination bernoise, par le traité des Rousses (1648). Le dernier historien de St-Claude, D.-P. Benoit, dans un grand ouvrage paru en 1892, n'en continue pas moins à maintenir le bien-fondé des revendications du monastère des bénédictins, mais pour arriver à ses fins il en est réduit à passer complètement sous silence les documents de 1186 et 1219, décisifs en faveur de l'abbaye du lac de Joux.

Quant au défrichement et au peuplement de la Vallée, il n'a pris quelque importance qu'à la fin du XIV^e siècle, et surtout après la conquête bernoise. Plusieurs Genevois ont contribué à y développer certaines industries aux XVI^e et XVII^e siècles. La mise en exploitation des alpages et l'immigration ont été beaucoup plus actives dès le XII^e et le XIII^e siècle, sur le versant oriental, au-dessus d'Arzier, de Bière et de Gimel, et jusque dans la grande combe des Amburnex, grâce à l'activité des couvents d'Oujon et de Bonmont et des communes suisses de la plaine.

(Journal de Genève.)